

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 25 février 2009

À la séance d'ajournement de la MRC de La Matapédia tenue le 25 février 2009 à compter de 19h30 sont présents :

Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
Mario Côté (Causapsca)	Martin Landry (Alberville)
Michel McNicoll (Saint-Léon-le-Grand)	Réginald Duguay (St-Zénon-du-Lac-Humqui)
Alain Duchemin (Sainte-Ilrène)	Gaëtan Ruest (Ville d'Amqui)
Jean-Claude Dumoulin (Lac-au-Saumon)	Jean-Marc Roy (St-Alexandre-des-Lacs)
Rita Angers Rioux (Saint-Tharcisius)	Marc Bélanger (Val-Brillant)
Danielle Marcoux (Sayabec)	Lise Dompierre (Saint-Cléophas)
Jean-Claude Robichaud (Saint-Moïse)	Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
Roger Paquet (Saint-Damase)	

Sont aussi présents :

Jean-Yves Thériault (représentant Sayabec)	Jean-François Guay (représentant Amqui)
--	---

sous la présidence du préfet, M. Georges Guénard (Saint-Vianney). M. Mario Lavoie agit en qualité de secrétaire d'assemblée assisté de Mme Édith Pâquet, sec.-trés. adjointe.

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE**

Sur la proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu de déclarer la session ouverte à compter de 20h15. Le préfet souhaite à tous la plus cordiale bienvenue.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution C.M 029-09**

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par M. Alain Duchemin et résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit et que l'item autres sujets demeure ouvert :

1. Élection du préfet suppléant, du comité administratif et autres nominations
2. Période de questions et commentaires de l'assistance
3. Autres sujets :
  - 3.1 Demande d'appui du conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent
  - 3.2 Communications du Service du génie forestier
    - 3.2.1 Demande au MRNF - Éclaircies commerciales réalisées manuellement
    - 3.2.2 Formation d'opérateurs de coupe sélective mécanisée et semi-mécanisée
    - 3.2.3 Budget de base alloué par la CRÉ – financement des travaux sylvicoles TPI
  - 3.3 Relocalisation du siège social de la l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie
4. Levée de la séance

Adoptée.

**1. ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT, DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET AUTRES NOMINATIONS**

**Résolution C.M 030-09**

Il est proposé par M. Marc Bélanger, appuyé par M. Jean-Claude Dumoulin et résolu que la composition du comité administratif soit la suivante et que celle-ci soit votée en une seule résolution :

Préfet :	M. Georges Guénard (mandat non échu)
Préfet suppléant :	M. Martin Landry
Administrateurs :	M. Michel McNicoll Mme Danielle Marcoux M. Alain Duchemin M. Gaëtan Ruest M. Marc Bélanger

Sur cette proposition le vote est demandé :

Pour :	7, représentant 67,2% de la population
Contre :	11, représentant 32,8 % de la population

Rejetée.

# 246

## **Poste de préfet suppléant**

### **Résolution C.M 031-09**

Il est proposé par M. Marc Bélanger, appuyé par M. Mario Côté et résolu de suggérer la candidature de M. Martin Landry au poste de préfet-suppléant de la MRC.

Vote :

Pour : 7, représentant 67,2% de la population  
Contre : 11, représentant 32,8 % de la population

Rejetée.

### **Résolution C.M 032-09**

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu de suggérer la candidature de M. Alain Duchemin au poste de préfet-suppléant de la MRC.

Vote :

Pour : 11, représentant 32,8 % de la population  
Contre : 7, représentant 67,2% de la population

Rejetée.

### **Résolution C.M 033-09**

Il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par M. Réginald Duguay et résolu de suggérer la candidature de Mme Marlène Landry au poste de préfet-suppléant de la MRC.

Vote :

Pour : 11, représentant 32,8 % de la population  
Contre : 7, représentant 67,2% de la population

Rejetée.

### **Résolution C.M 034-09**

Il est proposé par M. Michel McNicoll, appuyé par M. Alain Duchemin et résolu de suggérer la candidature de Mme Danielle Marcoux au poste de préfet-suppléant de la MRC.

Mme Danielle Marcoux refuse sa mise en candidature pour le poste de préfet-suppléant.

### **Résolution C.M 035-09**

Il est proposé par M. Gaëtan Ruest, appuyé par M. Marc Bélanger et résolu de suggérer la candidature de M. Michel McNicoll au poste de préfet-suppléant de la MRC.

M. Michel McNicoll refuse sa mise en candidature pour le poste de préfet-suppléant.

### **Résolution C.M 036-09**

Il est proposé par Mme Réjeanne Doiron, appuyé par Mme Danielle Marcoux et résolu de suggérer la candidature de M. Martin Landry au poste de préfet-suppléant de la MRC.

Vote :

Pour : 9, représentant 79,9 % de la population  
Contre : 9, représentant 20,1 % de la population

Rejetée.

## **Élection du préfet-suppléant et du comité administratif**

Considérant l'impossibilité de faire élire un préfet-suppléant à la double majorité, il est convenu de reporter l'élection du préfet-suppléant et du comité administratif à une séance ultérieure.

Autres nominations**Résolution C.M. 037-09**

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par M. Martin Landry et résolu unanimement que tous les autres nominations soient reconduites avec les mêmes représentants comme suit :

**SADC :**

- Réginald Duguay

**Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia :**

- Réjeanne Doiron

**Transport adapté :**

- Réjeanne Doiron

**CAUREQ :**

- Alain Duchemin
- Ghislain Paradis

**Conseil de bassin versant :**

- Marlène Landry

**Solide :**

- Martin Landry

**Bureau des délégués :**

- Réginald Duguay
- Michel McNicoll

**Représentant au C.A. de la SERV :**

- Alain Duchemin

**Comité de sécurité publique :**

- Lise Dompierre
- d'office : les maires d'Amqui, Causapscal et Sayabec

**Comité multiresource :**

- Paul Lepage
- d'office le préfet

**CLD :**

- Michel McNicoll
- d'office le préfet
- deux substituts : Gaëtan Ruest (repr. Table tourisme) et Rita A. Rioux

**Comité consultatif agricole (CCA) (Mandat 2 ans) :**

- |                          |                          |                  |
|--------------------------|--------------------------|------------------|
| ○ Jean-Guy Dechamplain   | (2009)                   | Siège # 1        |
| ○ <b>Hugues Michaud</b>  | <b>(2008)</b>            | <b>Siège # 2</b> |
| ○ Georges Sirois         | (2009)                   | Siège # 3        |
| ○ <b>Donald Bergeron</b> | <b>(2008)</b>            | <b>Siège # 4</b> |
| ○ Réginald Duguay        | (2009) Maire agriculteur | Siège # 5        |
| ○ <b>Martin Landry</b>   | <b>(2008) Maire</b>      | <b>Siège # 6</b> |
| ○ Michel McNicoll        | (2009) Maire             | Siège # 7        |
| ○ <b>Jean-Rock Dubé</b>  | <b>(2008)</b>            | <b>Siège # 8</b> |

**Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles MRC Matapédia/Mitis :**

- Gaëtan Ruest
- Jean-Claude Dumoulin
- Jean-Guy Chouinard
- Marc Bélanger subs.

**Écosite :**

- Jean-Claude Dumoulin
- Jean-Guy Chouinard

**CFER Matapédia-Mitis :**

- Jean-Claude Dumoulin
- Jean-Guy Chouinard

**Régie de l'aéroport régional de Mont-Joli :**

- 2 représentants : le préfet et le maire d'Amqui

**Val-d'Irène :**

- 1 représentant : Marc Bélanger

**Véloroute Desjardins :**

- deux représentants : Danielle Marcoux et Gaëtan Ruest

**Comité de mise en œuvre de la stratégie de diversification et de développement industriel et économique et du pacte rural :**

- préfet
- deux maires désignés par la MRC : Danielle Marcoux et Jean-Claude Dumoulin
- trois représentants du milieu des affaires : Dany Lavoie, Gaëtan Roy, André Blouin
- un représentant des organismes socio-économiques : Régis Michaud, SADC

Total : 7 membres

**Commission d'aménagement et de développement : (nomination reportée)****Comité culturel (nomination reportée)**

Adoptée.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée au conseil des maires.

**Ajournement (10 minutes)**

M. Michel McNicoll propose un ajournement de 10 minutes pour rediscuter de la composition du comité administratif. Au retour de l'ajournement, le conseil ne parvient pas à s'entendre sur la composition du comité administratif et le report de ce sujet à une séance ultérieure est maintenu.

**3. AUTRES SUJETS :****3.1 Demande d'appui du conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent****Résolution C.M. 038-09**

Considérant que la protection de l'environnement et le développement durable comptent désormais parmi les grandes priorités des Québécoises et Québécois ;

Considérant que la démarche de régionalisation que poursuit le gouvernement du Québec dans de nombreux domaines amène des responsabilités accrues en région et interpellent d'autant la participation des Conseils régionaux de l'environnement (gestion des ressources naturelles et du territoire, transfert et reconnaissance de nouvelles compétences municipales, développement du réseau d'aires protégées, encadrement de la pratique des VHR, etc.) ;

Considérant que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles est une condition essentielle pour assurer la vitalité économique, l'épanouissement social, la qualité de vie et la santé de la population ;

Considérant que les Conseils régionaux de l'environnement sont des partenaires essentiels dans l'atteinte des objectifs environnementaux en région en développant, de diverses manières, un vaste champ d'expertise afin de pouvoir offrir de l'accompagnement, des outils et du soutien auprès des décideurs de leur région;

Considérant qu'ils ont accompli ceci dans une multitude de domaines reliés à l'environnement et au développement durable (énergie, transport, matières résiduelles, mines, forêt, eau, changements climatiques, agriculture, tourisme, santé publique, paysage, développement régional, aires protégées, etc.);

Considérant que de nombreux et multiples intervenants régionaux reconnaissent et font régulièrement appel à l'expertise des Conseils régionaux de l'environnement en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable ;

Considérant que les Conseils régionaux de l'environnement doivent pouvoir compter sur des ressources financières qui correspondent à la nature des mandats qu'ils doivent exercer en partenariat avec les acteurs du milieu ;

Considérant que les Conseils régionaux de l'environnement ont un budget de fonctionnement insuffisant et par ailleurs nettement inférieur à celui que reçoivent les autres organismes régionaux sectoriels (Conseil régional de la culture, Unité régionale des loisirs et des sports, Association touristique régionale, etc.) ;

Il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par M. Martin Landry et résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia demande au gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement des ententes de partenariat avec les conférences régionales des élus, qu'il consacre les sommes suffisantes pour permettre aux Conseils régionaux de l'environnement d'avoir un financement de soutien à leur mission comparable à celui des autres conseils régionaux sectoriels.

Adoptée.

### **3.2 Communications du Service du génie forestier**

#### **3.2.1 Demande au MRNF - Éclaircies commerciales réalisées manuellement**

##### **Résolution C.M. 039-09**

- Considérant que le MRNF a mis en application depuis peu une norme administrative visant à interdire la réalisation de travaux d'éclaircie commerciale avant la date butoir du 1<sup>er</sup> août;
- Considérant que l'application de cette directive vise à protéger la qualité des tiges résiduelles dont l'écorce est plus fragile avant cette date;
- Considérant que la mécanisation des travaux entraîne inévitablement une augmentation des risques de blessures aux tiges résiduelles en raison d'une main-d'œuvre moins formée pour ce type d'intervention;
- Considérant que nous disposons sur le territoire d'une main-d'œuvre très bien formée et qualifiée pour la réalisation **manuelle** de ces interventions et que celle-ci ne pourra suffire à traiter l'ensemble des superficies nécessitant ces interventions;
- Considérant que la réalisation manuelle de ces travaux par une main-d'œuvre qualifiée permet d'assurer une qualité de travaux répondant aux normes reconnues;
- Considérant que l'obligation actuelle de retarder le début des travaux au 1<sup>er</sup> août pénalise les travailleurs en limitant la durée de leur emploi et leur revenu;
- Considérant que le comité multiressource de la MRC est d'avis que l'application de cette contrainte opérationnelle devrait se limiter uniquement aux travaux mécanisés et qu'il recommande au conseil des maires d'adresser une demande en ce sens au MRNF.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Côté, appuyé par M. Jean-Marc Roy et résolu que le conseil des maires de la MRC de La Matapédia demande au MRNF que l'application de la date butoir du 1<sup>er</sup> août pour débiter les travaux d'éclaircie commerciale se limite aux travaux réalisés mécaniquement et qu'elle ne s'applique plus aux travaux réalisés manuellement.

Adoptée.

#### **3.2.2 Demande d'appui par le Centre de foresterie de Causapscal Formation d'opérateurs de coupe sélective mécanisée et semi-mécanisée**

##### **Résolution C.M. 040-09**

- Considérant que la forêt Bas-Laurentienne est constituée de milliers d'hectares de régénération artificielle et naturelle originant des coupes de récupération intensives exécutées au début des années 80, suite au passage épidémique de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Considérant que des millions de dollars ont été investis pour reboiser ces superficies et les dégager de la compétition arbustive;
- Considérant qu'afin d'obtenir les rendements anticipés pour ces superficies, il est maintenant impératif de traiter ces superficies en coupes sélectives;
- Considérant que les bois générés par ces coupes partielles constitueront dans un futur rapproché une portion importante de l'approvisionnement des usines;
- Considérant que nous constatons une absence de relève pour le travail en forêt et que la main d'œuvre actuelle ne peut et ne pourra suffire à l'aménagement de ces peuplements;
- Considérant que la mécanisation totale ou partielle des coupes sélectives deviendra un incontournable afin de protéger les investissements consentis pour la remise en production des secteurs coupés;

- Considérant que la réalisation de coupes sélectives mécanisées nécessite une bonne connaissance dans le choix des tiges à récolter, dans la planification et l'exécution des travaux et une très bonne dextérité afin d'éviter les blessures aux tiges d'avenir;
- Considérant qu'aucune formation n'est actuellement disponible au Québec afin de former des opérateurs de machinerie habilités à exécuter de telles coupes;
- Considérant que dans le présent contexte de crise, la formation d'opérateurs qualifiés pour ce type d'intervention spécialisée permettrait de répondre à une demande croissante du marché bas-laurentien et d'ouvrir de nouvelles possibilités d'emplois pour notre main d'œuvre locale;
- Considérant l'importance de la forêt dans le milieu matapédien et la présence sur le territoire d'un centre habilité à dispenser une telle formation;
- Considérant que le Centre de Foresterie a déposé une demande au ministère de l'Éducation afin d'obtenir l'autorisation de dispenser une nouvelle formation de type AEP d'opérateur spécialisée dans la réalisation de coupes sélectives mécanisées et semi-mécanisées;
- Considérant que le Comité multiressource de la MRC s'est dit favorable à une telle initiative et qu'il recommande au Conseil des Maires d'appuyer cette demande.

En conséquence, il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par Mme Danielle Marcoux et résolu de donner au Centre de Foresterie de Causapscal un appui favorable dans sa démarche visant à obtenir l'autorisation de dispenser une formation de type AEP pour former des opérateurs qualifiés dans l'exécution de coupes sélectives mécanisées et semi-mécanisées.

Adoptée.

### **3.2.3 Budget de base alloué par la CRÉ – financement des travaux sylvicoles TPI**

#### **Résolution C.M. 041-09**

- Considérant que la MRC de La Matapédia doit planifier la réalisation de travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales à partir du financement confirmé par la CRE Bas-Saint-Laurent;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a pris connaissance de la proposition de financement pour la saison 2009 et que celle-ci est identique à celle de la saison 2008 représentant une somme de 271 206 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Michel McNicoll, appuyé par M. Jean-Marc Roy et résolu que la MRC de La Matapédia accepte la proposition qui nous sera transmise par la CRÉ Bas-Saint-Laurent relativement aux travaux sylvicoles devant être réalisés sur les terres publiques intramunicipales au cours de la saison 2009; qu'elle autorise le préfet à signer tous les documents inhérents à cette entente visant le financement des travaux sylvicoles réalisés sur les lots intramunicipaux.

Adoptée.

### **3.3 Relocalisation du siège social de la l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie**

#### **Résolution C.M. 042-09**

- Considérant que l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie a évalué divers scénarios de relocalisation de ses bureaux, actuellement situés à Sainte-Flavie, dans le contexte du parachèvement de l'autoroute 20 jusqu'à Mont-Joli ;
- Considérant que la décision unanime du conseil d'administration de l'ATR Gaspésie est de relocaliser la maison du Tourisme sur un site adjacent au carrefour giratoire à l'extrémité de l'autoroute 20 qui constitue un emplacement stratégique de toute première importance en matière d'accueil et d'information pour la clientèle touristique qui visite la Gaspésie;
- Considérant que le conseil d'administration de l'Association touristique de la Gaspésie a consulté ses membres à plusieurs reprises et que ceux-ci ont, de façon majoritaire, exprimé leur accord sur le site retenu, dont la dernière fois lors de l'assemblée générale spéciale tenue le 13 février dernier;
- Considérant que l'Association touristique régionale de la Gaspésie est une organisation autonome qui voit à l'administration de ses affaires dans le meilleur intérêt de ses membres qui en choisissent les administrateurs ;

Considérant le désaccord exprimé par des intervenants politiques envers la décision de l'ATR Gaspésie concernant la relocalisation de ses bureaux administratifs, d'accueil et d'information touristique;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu :

que la MRC de La Matapédia réaffirme son appartenance à la région touristique de la Gaspésie que l'on désigne depuis de nombreuses décennies « Le Tour de la Gaspésie »;

que la MRC de La Matapédia déclare que l'administration et la gestion des affaires de l'Association touristique de la Gaspésie relève de son conseil d'administration qui, à titre d'organisation autonome, doit pouvoir exercer ses obligations, responsabilités et compétences dans le meilleur intérêt de ses membres et sans aucune ingérence politique externe ;

que la MRC de La Matapédia exhorte tous les intervenants du domaine touristique faisant partie de la Gaspésie touristique à travailler en partenariat pour la promotion de ce formidable circuit touristique dont la notoriété n'est plus à faire.

Adoptée.

Il est convenu que cette résolution soit envoyée à toutes les municipalités de la MRC pour adoption.

### **3.4 Planification stratégique 2009-2010 et budget 2009 du CLD de La Matapédia**

#### **Résolution C.M. 043-09**

Il est proposé par M. Alain Duchemin, appuyé par M. Gilbert Sénéchal et résolu unanimement d'approuver la planification stratégique 2009-2010 et le budget 2009 du CLD de La Matapédia tel que présentés par M. René Michaud et Mme Hélène Gagné, respectivement président et directrice générale par intérim du CLD de La Matapédia.

Adoptée.

### **3.5 Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce MRC de La Matapédia**

#### **Résolution C.M. 044-09**

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu unanimement d'adresser une motion de félicitations à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia pour l'organisation du Gala Reconnaissance des entreprises qui s'est tenu le 21 février 2009.

Adoptée.

## **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution C.M. 045-09**

Il est proposé par Mme Rita Angers Rioux, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu de lever la séance à compter de 21h30.

Adoptée.

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier